



CIRCOLAB  
22 rue du Docteur Lancereaux  
75008 Paris  
France

Tél. : +33 (0) 1 78 40 92 88  
contact@CIRCOLAB.eu  
www.CIRCOLAB.eu

## WEBINAIRE CIRCOLAB

---

# Pénurie des matériaux de construction, le réemploi, une solution ?

9 avril 2021

### Rappel du programme du Webinaire :

- Introduction du président de l'association Thierry Laquittaine
- Actualités législatives et réglementaires sur l'économie circulaire et le réemploi en matière de bâtiment par maître Carl Enckell
- Présentation de l'association Circolab par Alain Catherine
- Label Réemploi porté par l'association Circolab : présentation par Ronan Trottier

**Retrouvez le replay du webinaire et téléchargez le support de présentation sur notre site :**

[www.circolab.eu](http://www.circolab.eu)



# Questions réponses

---

## Questions générales

### Quelle interopérabilité entre l'écoconception et le recyclage ?

Carl Enckell : *Ce sont deux piliers distincts de l'économie circulaire. Dans une logique vertueuse : on commence par l'écoconception et à l'issue du cycle de vie, on recycle les matériaux qui, s'ils ont été écoconçus, peuvent l'être dans leur totalité. Puis on peut envisager leur réincorporation en tant que matière première secondaire, mais cela n'est pas toujours garanti, malgré les obligations réglementaires : aussi, cette interopérabilité mérite d'être améliorée.*

### Le nucléaire sera-t-il inclus dans la liste de ce qui est vert ?

Carl Enckell : *La question du nucléaire fait débat. Ce sont des choix qui sont autant politiques que techniques : il est probable que ce ne soit pas exclu strictement de la taxonomie européenne.*

### Est-ce que la RE2020 prend en compte le mobilier ?

Circolab : *La RE2020 concerne la conception des immeubles, elle n'inclut pas le mobilier.*

### Environnement et inclusion : CCTP commun ou différencié pour les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux ? Ou fait-on le distinguo des deux pour éviter une levée de bouclier ou une non réponse du marché ?

Justine Emeringer : *Sur la base de la forte expérience du territoire de Plaine Commune, on sépare les deux sujets. Par exemple sur la dépose sélective. Est alors privilégié de prévoir un pourcentage d'heures d'insertion, sans forcément flécher sur l'économie circulaire, pour permettre aux acteurs classiques de répondre, quitte à ce que l'insertion aille sur la logistique ou sur d'autres sujets d'économie circulaire. Il y a des liens et des passerelles intéressants mais pour le moment, on ne les force pas et on regarde comment les acteurs s'emparent des sujets.*

### Les ingénieurs et les designers ont-ils conscience des matériaux rares que contiennent les cahiers des charges ?

Thierry Laquitaine : *Je ne suis pas certain que les ingénieurs soient forcément conscients des enjeux d'approvisionnement. Il y a une forme de déni imposé par la recherche d'une croissance quantitative perpétuelle.*

### Pourquoi pas de collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur qui forment les managers avec une double compétence management/ développement durable (cf. IET Lyon et IET Nantes) ?

Thierry Laquitaine : *Vous avez raison la formation est essentielle. L'association intervient déjà et va renforcer ces actions avec les écoles.*

**« Créons des outils ensemble » : comment tracer, les gisements de "rebuts"... Pour réexploiter au mieux aux besoins de MOA ou utilisateurs particuliers ou artisans. Une sorte de SAP. Time to place, Time to market... Un gisement n'est pas forcément un lieu de consommation...comment favoriser et exploiter au mieux dans l'économie circulaire ; la place du numérique en quelque sorte.**

Thierry Laquitaine : *Le numérique peut être un allié de poids pour l'économie circulaire, notamment pour optimiser la circulation des flux de matière et favoriser les synergies pose/dépose.*



## **Pourrait-on prendre part aux GT en tant qu'éco-organisme professionnel engagé dans le réemploi et la réutilisation sur chantiers ?**

Circolab : *Oui c'est possible.*

## **Questions Label Circolab**

### **Peut-on présenter un projet pour être projet pilote et qu'est-ce que cela implique ?**

Circolab : *Oui il est encore possible de proposer une opération pilote.*

### **Quel est le lien de votre label avec le Booster du réemploi porté par l'IFPEB ?**

Circolab : *Il n'y a aucun lien entre le Label et la société lancée par l'IFPEB.*

### **Vous semblez considérer le diagnostic PMD équivalent au diagnostic réemploi. Or pour d'autres acteurs, ces diagnostics sont bien distincts. Le diagnostic réemploi devant développer la réemployabilité des produits/matériaux recensés dans le diag PMD. Comment le contenu de ces diagnostics seront-ils définis ?**

Ronan Trottier : *La méthode et le contenu du diagnostic ressource avaient été proposés par le GT Méthodologie de CIRCOLAB en 2018. Cette méthodologie a été rendu disponible dans le cadre du label réemploi pour aider les acteurs à réaliser un « diagnostic ressource » dont l'objectif est d'éviter le statut de déchets aux matériaux pouvant être réemployés ou réutilisés et ainsi les orienter vers les meilleures solutions de valorisation. CIRCOLAB a donc déjà proposé un contenu pour réaliser ce type de diagnostic.*

*Le projet de décret de la loi AGEC a cadré ce diagnostic ressource en le nommant diagnostic PMD (Produits-Matériaux-Déchets) mais l'objectif reste le même et le décret précise notamment :*

- **Les opérations soumises**
- **Le contenu** (la méthodologie CIRCOLAB se base déjà sur ce contenu mais une mise à jour pourra être proposée si des changements sont observés dans le texte d'application)
- la nature, la quantité et la localisation dans l'emprise de l'opération de démolition ou de réhabilitation significative des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments ;
- Une estimation de leur état de conservation ;
- L'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés ;
- Les indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi (comprendre ressourceries, plateformes en ligne de revente, etc.) ;
- Des indications sur les précautions de dépose, de stockage et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques pour parvenir à leur réemploi.
- Enfin, le texte prévoit que c'est uniquement à défaut de réemploi, que le diagnostic indique les filières de gestion et de valorisation des déchets issus de la démolition ou de la réhabilitation envisageables.
- **Les compétences des acteurs**
- **L'obligation d'assurance**
- **Etc.**



### **Est-ce que le label intègre le réemploi des terres excavées ?**

Ronan Trottier : *Les terres excavées ne sont pas encadrées par les FDES et le label ne prévoit pas explicitement une valorisation de ce matériau. CIRCOLAB proposera une mise à jour du référentiel pour clarifier ce point et valoriser cette pratique.*

### **Comment envisagez-vous en pratique la vérification et justification de la conformité technique des matériaux de réemploi étant donné l'absence de cadre assurantiel ? Au cas par cas ?**

Ronan Trottier : *La vérification et la justification de la conformité technique des matériaux de réemploi doivent passer par la constitution d'un dossier assurance et une validation des bureaux de contrôle. Le label laisse libre les acteurs pour apporter les justifications nécessaires et propose notamment une Fiche Information Matériaux pour tracer les matériaux réemployés.*

### **Comment interagit le réemploi avec la méthodologie de calcul dynamique de la RE2020 ?**

Ronan Trottier : *Il n'y a pour le moment pas d'interaction avec « l'ACV dynamique » de la RE 2020. L'idée du label est déjà de pouvoir proposer un outil simple permettant au plus grand nombre d'apprécier l'impact environnemental d'une opération de réemploi en se basant sur les indicateurs et les FDES (quand c'est possible) reconnues dans les ACV. Nous avons encore très peu de recul par rapport à ce sujet, nous sommes donc partis du principe qu'il fallait proposer un outil de calcul accessible à tous pour capitaliser sur un maximum d'informations.*

### **Le label réemploi est-il aligné à la loi Agéc et préfigure son application ?**

Ronan Trottier : *Le label réemploi est alignée indirectement avec la loi AGEC car il donne un cadre de référence pour favoriser le réemploi des matériaux.*

### **Dans le cas d'une restructuration, le label valorise-t-il aussi les actions (dépose, stockage...) pour produire des matériaux et équipements remployables ?**

Ronan Trottier : *Oui la dépose et le stockage font parties d'une méthodologie qui est demandée à être cadrée par l'équipe projet dans le référentiel.*

### **En quelque sorte c'est le module D détaillé ?**

Ronan Trottier : *Oui on peut dire ça 😊*

### **Est-il est prévu de capitaliser et partager les informations spécifiques au reconditionnement des produits et matériaux ? Sur un projet, OK pour approfondir ces impacts sur 5-8 produits, mais plus ça peut être compliqué. On partage les infos ?**

Ronan Trottier : *Le principe de l'association CIRCOLAB est de partager les informations aux membres par la restitution du travail réalisé dans les GT 😊. On pourrait imaginer un GT spécifique sur le sujet en lien avec le label.*

### **Est-ce que l'on prend en compte la fin de vie dans le scénario avec réemploi ou seulement les impacts calculés sur le reconditionnement ?**

Ronan Trottier : *Oui la fin de vie est prise en compte, elle doit être inscrite dans l'outil de calcul pour les deux scénarios.*



**Quand le label sera-t-il en application ? Les outils de calculs seront-ils à disposition en amont ?**

Ronan Trottier : *Le label est déjà applicable et nous recherchons actuellement des opérations pilotes. Les outils seront mis à disposition aux 5 premières opérations pilotes sélectionnées pour qu'elles puissent évaluer leur projet vis-à-vis du référentiel.*

**Je ne crois pas que la RE2020 mentionne les émissions évitées que vous semblez mettre en avant. Pourriez-vous préciser ce point ?**

Ronan Trottier : *Je faisais simplement mention que la RE 2020 imposera un suivi de l'impact carbone des bâtiments via la méthode ACV et donc les FDES. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaités utiliser les FDES pour calculer les émissions évitées afin que les sources soient identiques.*

**Et pour le carbone biogénique, il est pris en compte ? Il n'y a pas de rejet étant donné qu'il n'y a pas de fin de vie ? Cela ne risque pas de fausser les résultats ?**

Ronan Trottier : *Notre méthode se base sur les informations des FDES. Actuellement, le stockage du carbone biogénique est pris en compte dans les FDES (le contenu séquestré est affecté à l'étape A1 (approvisionnement en matières premières) de la FDES. En revanche, pour la fin de vie, les quantités de carbone biogénique émises dans l'atmosphère vont dépendre des scénarios de fin de vie qui ont un impact important sur l'indicateur « réchauffement climatique », dû au carbone séquestré dans le déchet. A ce jour, il n'existe pas de donnée de traitement de déchets de matériaux biosourcés car la filière de traitement de déchets biosourcés n'est pas développée.*

*Nous ferons évoluer l'outil avec l'évolution des FDES qui prendront peut-être en compte dans les années à venir le carbone biogénique sur l'intégralité du cycle de vie.*

*À ce stade, nous cherchons quoi qu'il arrive à quantifier l'impact environnemental du réemploi de manière simple pour se faire une première idée et avoir une première base de référence qui n'existe pas.*

**Pourriez-vous revenir sur la comptabilisation des matériaux issus du réemploi mais nécessitant un retraitement ?**

Ronan Trottier : *Si la question concerne le label le reconditionnement des matériaux a été pris en compte dans l'outil de calcul des indicateurs proposés par CIRCOLAB.*

**Quid de l'impact CO2 du transport des produits réemployés ?**

Ronan Trottier : *Si la question concerne le label, l'impact du transport a été pris en compte dans l'outil de calcul des indicateurs proposés par CIRCOLAB pour les matériaux réemployés.*